



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Demande de dérogation mineure

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que le conseil, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 15 juin 2026 à 19 h 00 dans la salle du conseil, située au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Numéros de cadastre	Lot n° 3 556 234
Adresse civique	215 rue Principale
Zone	RE-5
Nature de la demande	- Réduire la marge arrière et la marge latérale d'un bâtiment accessoire à 0,5 m au lieu de 2 m, comme prescrit à l'article 36 du règlement de zonage n° 560-2017.
Effet de la demande	- Autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire ayant une marge latérale de 0,5 m et une marge arrière de 0,5 m.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil, lors de la séance publique du 15 juin 2026 à 19 h 00, relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 26^e jour du mois de mai 2026.

Michel Larouche
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, Michel Larouche, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 26 mai 2026, entre 8h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26^e jour du mois de mai 2026.

Michel Larouche
Directeur général et greffier-trésorier